AG Halle : la démocratie du prévisible !

Journée cruciale ce vendredi 23 février pour les colombophiles en attente de la structure définitive de la campagne 2024 dont la sentence est tombée au terme des deux assemblées générales nationales de la RFCB tenues à cette date à Halle. « Coulon Futé » a assisté aux débats ...

« *Enfin on va savoir* ! ». Ce 23 février, cette phrase ne pouvait que virevolter dans les pensées des colombophiles des régions anversoise et hennuyère. Tant ces deux provinces aspiraient obtenir, suite à leurs souhaits émis en novembre dernier, la confirmation des positions prises les concernant en 2024. Ce qui justifie que certains visages des « *décideurs* » laissaient parfois poindre une certaine tension incitant à la réserve à la seule évocation de devoir lever les incertitudes.

Ambiance. La question « *Va-t-on donner une issue heureuse ou malheureuse à la saga hivernale qui a trop perduré ?* » avait le mérite de poser sans ambiguïté le décor. Elle corroborait à l'ambiance de la salle « *De Witte Duif* » malgré quelques éléments de réponse, hors langage officiel, apportés par des bruits de couloir ne parvenant pas à brider l'impatience d'enfin savoir. Un paradoxe comportemental régnait ! Des attitudes débordaient de confiance en les décisions qui seraient arrêtées. D'autres par contre reflétaient la crainte d'être déboutés. Et appréhendaient de ce fait les éventuels risques encourus…

Menu pimenté. En programmant les assemblées générales nationales l'après-midi (13h30), espérait-on, en occultant le temps de midi, influencer la longueur des débats qui, ces derniers temps, ont tendance à perdurer ? Il était permis de le penser.

A l'extraordinaire, quatre articles des statuts devaient être revisités. Parmi eux, le « *très sensible* » article 29 traitant la reprise de points à mettre à l'ordre du jour, en d'autres termes la problématique des amendements (C.F. : cette problématique, « *Coulon Futé* » l'avait épinglée dans sa

rubrique « *Thèmes de réflexion* » du 14 janvier dernier). *A l'ordinaire* étaient par contre notifiés les points prévus par les statuts lors de la première AG statutaire de l'année. Et notamment l'approbation des comptes (2022-2023), le vote du budget (2023-2024), la fixation du montant de toutes les cotisations (2025), l'examen de divers rapports, les journées nationales (2024), l'entérinement des décisions prises lors des AG des EP/EPR et l'aval de modifications proposées d'articles de règlements, et, *in fine*, en plat consistant, l'organisation de la future saison sportive loin de se résumer à une banale formalité. Le tout accompagné d'un point démissions et nominations au sein d'EP/EPR.

Si l'heure de l'entame des débats était connue, c'était loin d'être le cas de celle du lever de séance. Le président national **Pascal Bodenghien** avait tout intérêt à ne pas laisser flâner les débats en cours de route…

Assemblée générale nationale extraordinaire

Avant de lancer l'AGNE proprement dite, le président **Pascal Bodenghien** procéda à l'appel des mandataires ce qui permit à l'assemblée de prendre connaissance que le Flandrien oriental **Luc De Backer**, excusé, donnait procuration au mandataire hennuyer **Jacques Mayeur** (C.F. : en novembre dernier, la procuration d'un Brabançon flamand octroyée au Brabançon wallon **Denis Sapin** lui servit de prétexte à faire une remarque). Par ailleurs, un autre Flandrien oriental, en l'occurrence **Bart Piens,** qui devait être entériné ce 23 février par l'AG en tant que président de l'EP Flandre orientale en succédant à **Luc De Backer**, donnait procuration à **Marc Rousseau**, mandataire de la même province. Il s'en suivit une minute de silence respectée à l'intention du Brabançon flamand **Albert Wees,** récemment décédé.

Vitesse supersonique. En moins de dix minutes, l'AGNE qui ne comptait qu'un seul point à son ordre du jour fut bouclée. Quatre articles des statuts (2.2, 15.2.4, 23.4 et 29.2) ont été revisités. Le premier pour intégrer dans le règlement interne de la RFCB celui correspondant au bien-être animal reprenant l'ensemble des normes relatives au respect au sens large du bien-être des pigeons voyageurs. Le deuxième pour apporter une correction dans le texte français. Le troisième pour éliminer la notion d'*AGN spéciale* pouvant déboucher sur une interprétation non conforme. Le quatrième pour donner suite à la proposition de l'EP du Brabant flamand relative à l'article 29 définissant l'introduction d'un amendement à l'ordre du jour d'une AG. A ce sujet, le CAGN s'est montré plus sélectif en exigeant les contresignatures des Comités Directeurs d'un cinquième des sociétés affiliées à l'EP/EPR, concernées par la proposition introduite par un ou plusieurs affiliés à la RFCB. Et ce, pour éviter la possibilité de blocage offerte à une infime minorité. La demande du CAGN à l'AG d'entériner sa décision fut suivie. Tout était dit, **Pascal Bodenghien** se résignait à « *ouvrir* » la seconde AGN de la journée.

Assemblée générale nationale statutaire

Le silence relatif aux procès-verbaux des AGN statutaires et extraordinaires de novembre et décembre 2023 acquiesça leur entérinement. La plainte de **Fons Bruurs, Juliaan De Winter,**

Pascal Bodenghien et **Jan Bluekens** à l'encontre de **Jef Oorts** est classée sans suite de par l'accord intervenu entre les protagonistes anversois. L'action reportée lors de l'AGN de novembre dernier est désormais clôturée pour la RFCB.

Coup de frein. Le troisième point évoquant l'approbation des comptes 2022-2023 décéléra, de manière compréhensible, le rythme des débats. Le personnel comptable de la RFCB, entré en séance pour la circonstance, parcourut le bilan interne du dernier exercice arrêté au 31 octobre 2023. En se référant au document remis aux mandataires, il reprit les actifs basés sur le principe de la prudence et le passif. Ainsi furent développés, accompagnés de commentaires, les comptes de résultats, la promotion, la vente des bagues, les frais d'exploitation, les rémunérations confrontées au mécanisme de l'indexation des salaires, les amortissements, les charges d'exploitation, les charges exceptionnelles (frais d'avocats)… avant de conclure un bénéfice de +/- 134.000 €.

S'engagea alors une longue discussion, reprenant parfois le même argumentaire, suite à la remarque formulée par le Flandrien oriental **Marc Rousseau**. Ce dernier, lors de son intervention qu'il qualifiait de constructive, fit remarquer que les recettes vont continuer à diminuer, que les dépenses restent élevées et qu'il est de ce fait judicieux d'essayer de faire mieux pour préparer l'avenir des futures équipes dans lesquelles il ne sera pas présent. Pour apporter des recettes, il stigmatisa entre autres les coûts différents demandés pour les licences des membres d'un tandem qu'il serait judicieux de mettre au même niveau (C.F. : le plus élevé), la double tarification appliquée concernant les mutations de pigeons belges, l'ampleur du personnel, le bien-fondé d'acheter des photocopieurs évitant de la sorte le coût élevé de leur location, le budget des lâchers. La comptable fit derechef remarquer que les dépenses du présent exercice avaient été très contrôlées. **Pascal Bodenghien**, sur un ton appuyé, fit remarquer à l'intervenant qu'il avait été un jour trésorier national pendant un court temps et qu'il ne comprenait pas pourquoi il n'avait pas mis en route sa propre vision de la gestion. Question restée sans réponse si l'on excepte la reprise par le Flandrien oriental du même argumentaire.

Des réactions s'enchaînèrent réfutant les propositions de **Marc Rousseau**. Lors de sa première intervention, **Patrick Cherain** souligna que pas mal d'efforts ont été réalisés, notamment le non-remplacement du secrétaire général de la RFCB admis à la retraite, ce qui exerça un impact sur la masse salariale. Mais par contre qu'il est impératif d'anticiper (C.F. : engagement récent d'un membre à mi-temps) les proches départs de membres du personnel car ce dernier est indispensable pour faire tourner une asbl. Le trésorier national n'est pas contre la diminution du poste lâchers dans le budget, cela est possible en demandant aux mandataires, lors de contrôles menés, de diminuer leur « *cachet* ». Il demanda de revoir les réserves de bagues mises à disposition des mandataires quand on recense +/- 4.000 bagues en retour. **Pascal Bodenghien** surenchérit en faisant remarquer que les réponses aux demandes d'aide adressées aux mandataires ne sont pas légion et pourtant le travail doit être fait et rémunéré. Il

lui fut suggéré d'augmenter le nombre de vols nationaux organisés par la RFCB. **Wim Logie** justifia la diminution du coût de la mutation par voie informatique car tout le travail administratif est alors effectué par l'amateur. Il évoqua le futur impact sur les dépenses suite au dernier paiement résultant des conséquences de décisions prises. Il assura que l'informatisation des mutations apporte par ailleurs au personnel davantage de temps disponible pour « *donner plus* » sur le terrain, que le montant de la masse salariale est à demander aux équipes d'il y a dix/vingt ans, la nôtre faisant tout son possible. **Philippe Deneyer**, dans son intervention en tant que récent censeur intronisé, tint à faire remarquer qu'aller chercher l'argent dans la poche des amateurs n'est pas une solution et qu'il serait préférable de répartir sur l'année la vérification des comptes.

In fine, **Pascal Bodenghien** obtint le vote à mains levées relatif à l'entérinement de l'approbation des comptes 2022-2023. A la vue de toutes les mains levées, **Patrick Cherain**, récemment intronisé argentier national, savourait l'unanimité obtenue comme le gage d'un premier « *test réussi* ».

Retour à la normalité. La confection du budget 2024 ne connut guère d'échanges L'équipe comptable réitéra la procédure usitée lors de l'approbation des comptes 2022-2023. Les dépenses (loyers, entretien-réparations, livraisons, assurances, dépenses de notoriété, salaires, amortissements, taxes diverses, frais divers, financiers, exceptionnels…) et les recettes (vente des bagues, licences, mutations…) ont été estimées, permettent de conclure un budget 2023-2024 de l'ordre de 4.005 € entériné à l'unanimité par un vote de nouveau à mains levées. **Patrick Cherain** recevait un autre témoignage de « *test réussi* ».

Reconduction. Les montants de toutes les cotisations applicables en 2024 ont été reconduits en 2025. Il en fut de même de ceux des cautions et des forfaits à réclamer pour les frais de procédure devant les chambres RFCB pour cause de non-dépassement en 2024.

Unanimité. Lors de l'examen des rapports (CAN, financier, censeurs), celui de ces derniers dénota par les interventions à l'unisson du Namurois **Philippe Deneyer**, du Flandrien oriental **Guy Callebaut** et de l'Anversois **Jan Bluekens** qui ont, tous trois, mis en exergue le travail de l'équipe comptable. Tous les documents sont classés et numérotés dans des fardes. Toutes les dépenses justifiées par un écrit. Les trois censeurs demandèrent cependant d'exercer leurs prérogatives au terme de chaque trimestre et non plus d'une année. **Patrick Cherain** confirma leurs dires en n'oubliant

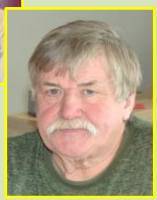

pas de souligner le travail d'équipe réalisé en comptabilité, se montra favorable à l'idée de scinder l'année en courtes périodes ce qui permettrait de suivre de près l'évolution du budget.

Singulier désormais de mise. Les journées nationales 2024 se dérouleront le 16 novembre 2024 au Lotto Mons Expo offrant un hall multifonctionnel non loin du centre de la ville de Mons. Le comité directeur s'est accordé pour réduire les festivités à une seule journée. En conséquence le repas de gala est remplacé par une possibilité de restauration en continu. Une vente en ligne sera programmée. Il fut fait remarquer que la somme allouée pour deux journées reste d'application dans le bilan vu la prise de décision tardive de la réduction temporelle, ce qui apportera une économie dans les dépenses prévues.

Lotto Mons Expo

Approbation. Suite à la brève intervention de **Patrick Marsille** certifiant aucune infraction constatée à propos des décisions prises lors des AG au sein des EP/EPR, l'AGN entérina les copies 2024 desdites entités provinciales.

Nominations/démissions. Au sein de l'EPR Namur-Liège-Luxembourg, le Namurois **Daniel Clement** a démissionné de ses mandats national et provincial, **Philippe Deneyer** devient désormais membre du Comité Sportif National. Le Liégeois **Jean Vandervost** a également démissionné de son mandat provincial. Au sein de l'EP de Flandre orientale, une redistribution des mandats au sein du Conseil Provincial s'est produite. **Bart Piens** devient son président, **Marc Rousseau** son vice-président et **Freddy Van Overwaele** son secrétaire. L'AGN a officialisé toutes les modifications.

Modifications aux règlements. Ne m'appelez plus jamais CAGN mais bel et bien CAN (C.F. : non le terme footballistique) ! Ce changement de notation implique de corriger tous les règlements.

Dans le domaine sportif, trois articles du RSN ont été partiellement revisités. L'article 6 pour résorber un problème de traduction (Néerlandais/Français). L'article 7 pour encore autoriser les sociétés à ne pas jouer à l'électronique moyennant de laisser la possibilité à l'amateur de pouvoir jouer ailleurs. L'article 24 pour désormais autoriser les marchands (vendeurs) à entrer dans un comité de société sans pour autant recevoir la possibilité de devenir mandataire EP/EPR ou national (C.F. : pas d'effet rétroactif).

Dominique Charlier présenta ensuite la nouvelle mouture du règlement pour la répression de l'administration de produits prohibés aux pigeons voyageurs. Le travail pointu en matière de doping fut, selon ses dires, réalisé par des spécialistes. Il demanda dès lors à l'AGN d'entériner le document, remis à la presse et prochainement disponible sur le site RFCB, sans le discuter étant donné sa complexité. Ce qui fut fait.

La lutte contre le dopage date de trente ans, a connu des adaptations

nécessaires. Elle impose, de nos jours à la RFCB, selon **Dominique Charlier**, de changer son fusil d'épaule car ce ne sont plus les mêmes magistrats qui siègent, que certains ont fait remarquer qu'elle se trouve à la fois juge et partie. Une refonte de la législation avec l'aide de partenaires s'est, toujours selon ses dires, logiquement imposée. C'est la raison pour laquelle a été créée une commission disciplinaire indépendante en matière de dopage (C.F. : le CAN ne gère plus les dossiers en quelque sorte), Deux procédures sont prévues, une d'instance, une d'appel. Notons que dans la problématique dopage, l'amateur reste responsable des produits administrés, que désormais les vols d'entraînement sont susceptibles de contrôles au même titre que les substances ajoutées dans les aliments en parallèle des fientes, La RFCB espère coller de la sorte à la réalité actuelle dans le domaine judiciaire.

Avant une suspension de séance attendue et le traitement de l'organisation sportive 2024, trois articles du Code Colombophile furent encore revisités, se soldant par l'approbation des modifications apportées.

Le sportif en 2024. L'écoute respectueuse sans aucun écart de nervosité excessif caractérisa la concrétisation, en dernier recours (C.F. : en principe), de la saison 2024. Une multitude de points furent réglés avant le moment tant attendu du traitement des deux amendements introduits par la Flandre orientale et le Limbourg :

- *Ristournes aux sociétés* : elles restent identiques.
- *Nourriture pour les pigeons pendant le transport et sur les lieux de lâcher* : le choix est laissé à l'appréciation de la RFCB (volet international), 25 grammes par jour sont demandés par la FCF. Un sondage, non représentatif pour le CSN, a été réalisé demandant de prendre position entre le maïs exclusif, un mélange de graines… L'AGN se montra hésitante à ce sujet. **Philippe Deneyer**, auteur pendant 20 ans de convoyages, et **Guy Callebaut** ont apporté leur témoignage concordant dans l'ensemble. Pour **Philippe Deneyer**, les petites graines distribuées vont tomber dans les copeaux, le carton, la paille placés dans les paniers. Les pigeons vont gratter sans succès. Pour **Guy Callebaut**, arriver à 25 grammes par jour est compromis avec les petites graines ce qui nécessitera de soigner à diverses reprises. Les petites graines tomberont, selon lui, dans le fond des sacs. Au sein de l'AGN émergea la proposition d'un mix (maïs à 80 % et mélange limité), *In fine*, des échantillons seront demandés pour pouvoir prendre position (C.F. : ne pourrait-on pas prendre conseil auprès des scientifiques ?).
- *Mise pour frais* : elles restent identiques.
- *Distances minimales :* seule celle de Saint-Vincent-de-Tyrosse change, elle est portée à 705 km. Détails non anodins, les pigeons seront lâchés à Gaas (12 km de Dax, 22 km de Saint-Vincent-de Tyrosse), le concours s'appellera Dax.

- *Instructions aux convoyeurs :* les heures de lâcher seront introduites sur le site par les responsables.
- *Critères route :* un additif peut être ajouté dans l'eau pour garantir sa qualité, selon un intervenant. **Philippe Deneyer** demanda un approvisionnement en eau fraîche à l'arrivée sur place des camions.
- *Formulaires de contrôle des premières arrivées 2024 :* aucun changement.
- *Formulaires de contrôle pour les lieux de lâchers en Belgique et en France :* des photos devront être transmises pour certifier la présence de contrôleurs.
- *Proposition de la Fédération Française d'organiser un concours franco-belge sur Brest en 2025* : 7 pigeons maximum seront autorisés par participant. L'épreuve sera réservée aux

Belges, aux Luxembourgeois, aux Français du sud de « *L'Hexagone* ». L'AGN confirma l'avis favorable du CSN.

Durée du séjour au panier en petit demi-fond. Le traitement des E-mails envoyés par l'EP du Limbourg et de Flandre orientale était lancé par **Pascal Bodenghien.** Il causait des soucis à **Dominique Charlier**, le Conseiller Juridique National, vu le côté exceptionnel rencontré en ce sens que des décisions ont été actées en novembre 2023, entérinées par l'approbation ce 23 février 2024 du procès-verbal et sont ensuite remises en cause. **Wim Kempeneers** expliqua à diverses reprises que le Limbourg souhaitait, outre le

maintien d'une seule catégorie en vitesse, le déroulement du petit demi-fond sans exception à deux jours de panier par souci d'égalité. Il envisagea que le problème des pertes en Hainaut se justifiait par une participation plus soutenue dans les nationaux. **Marc Rousseau**, pour la Flandre orientale, répéta, lors de ses diverses interventions, le souhait de réserver un même traitement à toutes les provinces. **Jacques Mayeur**, mandataire hennuyer, s'empressa de faire remarquer que le procès-verbal en début de séance a confirmé la dérogation accordée, se demanda quelle crédibilité accordée désormais à une prise de décision. **Patrick Cherain** intervint pour souligner que le Luxembourg est dans une position similaire à celle du Hainaut, qu'il ne programme que cinq concours, qu'il a toujours connu le petit demi-fond à une ou deux nuits de panier et que l'important était que les amateurs puissent jouer ce qui

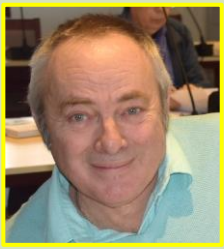

leur plaît. Dans son argumentaire, il insista sur le fait que l'égalité n'existe pas en colombophilie de par la cohabitation de contextes sportifs différents. Il se montra encore curieux, à plusieurs reprises, de savoir quelles pressions extérieures auprès de mandataires ont été effectuées ? Question restée sans réponse ! Il proposa le libre choix laissé aux

provinces de la durée du séjour au panier moyennant l'engagement des pigeons dans leur province pour pouvoir participer au championnat national. **Juliaan De Winter** réitéra l'argument de **Jacques Mayeur** en signalant avec insistance qu'aucune remarque n'a été exprimée lors de l'entérinement du procès-verbal. **Wim Logie** souligna que les statuts ne prévoient rien en pareille circonstance et qu'il est préférable d'avoir le réflexe national au détriment du réflexe provincial. **Jacques Mayeur** rappela que la décision concernant le Hainaut a été publiée dans le Bulletin fédéral et que les compétences en demi-fond et en vitesse relèvent de la province.

Circula par la suite avec davantage d'insistance l'éventualité d'accepter le un jour de panier moyennant l'interdiction de participer aux championnats nationaux. Ce qui fit sortir du bois **Denis Sapin** se référant à la situation du Brabant wallon. Il rappela le score 7 contre 3 en novembre dernier au CSN en faveur de deux jours de panier avant que l'AGN n'accepte un jour moyennant la fermeture de frontières.

Wim Kempeneers mit un terme au carrousel des interventions en demandant de recourir au vote secret pour solutionner la problématique. Beaucoup de mandataires, selon ses dires, se sentent mal à l'aise. Ce qui fut décidé. Une brève interruption fut accordée pour permettre d'ultimes échanges informels.

Verdicts. A la reprise, les deux problématiques portant sur un ou deux jours de panier en demi-fond et sur la scission du championnat de vitesse obtinrent les verdicts suivants :

- *En demi-fond*, 8 voix pour le maintien de la décision d'octobre 2023, 10 voix pour le changement de décision. Le demi-fond 2024 se déroulera à deux jours de panier. Si les EP/EPR confirment leur volonté de jouer les étapes de demi-fond à un jour de panier, en l'occurrence les étapes rentrées dans leur programme-concours transmis à la fédération, ils doivent se résigner à ne pas participer aux championnats nationaux de demi-fond. A titre indicatif, si le vote s'était soldé sur une parité, la décision de décembre 2023 aurait été maintenue.
- *En vitesse*, 5 voix pour la création d'un championnat national en petite vitesse, 13 voix contre.

Championnats nationaux 2024.

- Quatre prix sont maintenus en as-pigeon grand demi-fond vieux et en as-pigeon grand demi-fond yearlings.
- Le Tulle du 3 août 2024 ne peut intervenir que dans le championnat national de fond.
- En as-pigeon vieux, si deux concours sur Limoges sont pris, Tulle ne pourra pas l'être en tant que troisième étape. Si deux concours sur Tulle sont pris, Limoges ne pourra pas l'être en tant que troisième étape.
- Un nouveau championnat sur les concours RFCB est intronisé.

L'ordre du jour terminé, **Marc Rousseau** demanda de revoir un article du règlement sportif revisité en cours de séance. Il reçut une fin de non-recevoir de la part de **Pascal Bodenghien** qui leva la séance. Il était 18 heures.